

## 15.1 CICATRICES.

### 15.1.1. CICATRICES DU CUIR CHEVELU, PERTE DES CHEVEUX.

L'estimation de l'incapacité se fera d'après le caractère douloureux des cicatrices et le retentissement psychique des séquelles, principalement chez les sujets de sexe féminin, sans oublier cependant la possibilité du port de perruques et de postiches.

- Scalp total, ou brûlures étendues du cuir chevelu, avec phénomènes douloureux .... 30
- Scalp ou brûlure partielle du cuir chevelu, selon l'étendue des cicatrices douloureuses (névrome) ou de l'alopecie post-traumatique..... 5 à 20

### 15.1.2. CICATRICES DISGRACIEUSES DU VISAGE GÉNANT LA MIMIQUE.

Selon déformation, étendue, gêne deux mouvements du visage, selon le siège des déformations, notamment de l'atteinte des orifices naturels..... 5 à 30

### 15.1.3. CICATRICES DES MAINS.

Disgracieuses, chéloïdiennes du dos de la main, indépendamment des raideurs ou rétractions :

- Une main..... 5
- Les deux mains ..... 10

### 15.1.4. CICATRICES VICIEUSES ET CHÉLOÏDES.

- Imposant une protection au cours du travail, suivant le siège et l'extension ..... 5 à 10
- De la plante du pied, gênant la marche ..... 10 à 20
- De la plante du pied, très importante et rendant impossible le port de chaussure..... 20 à 25